

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous vous proposons une formation le **mercredi 27 mars**, s'adressant aux producteurs de fraises hors-sol.

L'intervenant sera M. Alain Corre, de la société Anaho. Cette société bretonne est spécialisée dans le conseil en production sous serres (tomates, fraises...). Pour plus d'informations → [anaho.fr](http://anaho.fr)

Programme de la journée :

- Le matin se déroulera en salle (200 Rte de Valenciennes, 59530 Le Quesnoy). L'après-midi, nous poursuivrons la formation sur le terrain en visitant l'exploitation de Sébastien Tellier : 88 Rte de Valenciennes, 59530 Le Quesnoy.
- Au cours de cette journée, plusieurs sujets seront abordés :
  - ✦ Choisir un type de plant adapté à ses objectifs :
    - Les différents types de plants disponibles sur le marché : leur production, leur potentiel, leurs avantages et inconvénients, leur utilisation.
  - ✦ Agir sur le climat de la plante :
    - Les plants pour la production continue : reproduire chez soi à l'automne les conditions nécessaires pour une bonne initiation florale.
    - Le fonctionnement d'une plante après la levée de dormance.
    - Les facteurs qui favorisent le génératif ou le végétatif.

**Thème de la formation :**

Produire des fraises en hors-sol : bien choisir son plant, puis savoir adapter le climat de sa serre.

**Durée :**

1 journée (7h)

**Date et horaires :**

Mercredi 27 mars 2019  
9h-12h30 / 14h-17h30

**Lieu :**

Le Quesnoy (59)

**Intervenant :**

Alain Corre (Anaho)

**Animatrice :**

Cécile Benoist

**Méthodes pédagogiques :**

Apports théoriques, visite, échanges.

**Tarifs :** Coût de la formation variable selon le nombre de participants.

Pour les adhérents qui sont à jour de leur cotisation et qui sont éligibles VIVEA (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant de solidarité, personnes en parcours à l'installation), les frais de formation sont pris en charge par l'association.

Pour les adhérents qui ne sont pas éligibles VIVEA (salariés, retraités...), la formation sera au minimum de 165 € par jour (remboursement en partie possible par le FAFSEA). Des réductions sont possibles si ces adhérents non éligibles sont accompagnés d'une personne de la même exploitation éligible VIVEA.

**ATTENTION :**

- **Les participants à la formation doivent assister à toute la journée.**
- **Le prix du repas sera à payer sur place le jour de la formation.**

Le nombre de places est limité à 12 personnes maximum.  
Les inscriptions se font auprès de Cécile Benoist.  
Date butoir pour l'inscription : **mercredi 20 mars**

Cordialement,

Cécile Benoist  
06.07.36.57.11